



**PROCES VERBAL  
N° 40/CNCMP/2020  
DU 29/07**

Le mercredi 29 juillet 2020 à 14 h Le Comité Permanent de la Commission Nationale de Contrôle des Marchés Publics, s'est réuni en session ordinaire, sur convocation de son président, Monsieur Thiam Zakaria.

**Etaient présents:**

- Mohamedou Cherif Balle, membre du CP
- Ahmed Salem Abdellahi, membre du CP
- Mohamed Abderrahmane Meiloud, membre du CP
- Jemal Mahfoudh, membre du CP
- Maalouma Limam Dahi, membre du CP
- Mohamed Saber, membre du CP
- Abderrahmane Abdoul, représentant contrôle financier

**COMMISSION DES MARCHÉS DU DÉPARTEMENT DU DÉVELOPPEMENT RURAL**

1°/- **Examen** du rapport révisé d'évaluation des offres techniques et financières relatives à la construction en 4 lots de 15 aires d'abattage dans plusieurs Wilayas, **Réf: lettre n° 0056/CMD/MDR/SE reçue le 27 juillet 2020**

**Décision**

*Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit rapport d'évaluation proposant l'attribution des lots comme suit:*

- lot 1: attribué à CPVR pour un montant de 10 573 124,35 MRU TTC et un délai de 9 mois;
- lot 2: attribué à HAWA TP pour un montant de 13 655 225,44 MRU TTC et un délai de 11 mois;
- lot 3: attribué à HAJJI pour un montant de 14 899 582,81 MRU TTC et un délai de 11 mois;
- lot 4: attribué à CHAMEKH OULD AHMEDOU pour un montant de 6 351 302,58 MRU TTC et un délai de 8 mois

2°/- **Examen** du rapport révisé d'évaluation des offres techniques et financières relatives aux travaux de construction en 3 lots de 10 aires d'abattage dans plusieurs Wilayas, **Réf: lettre n° 0057/CMD/MDR/SE reçue le 27 juillet 2020**

*Signature*

*Signature*

*Signature*

*Signature*

*Signature*

### Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit rapport d'évaluation proposant l'attribution des lots comme suit:

- lot 1: attribué à LEMATT pour un montant de 11 020 760,14 MRU TTC et un délai de 10 mois;
- lot 2: attribué à EL ITIHAD pour un montant de 8 673 735,26 MRU TTC et un délai de 9 mois;
- lot 3: attribué à EQUI PLUS pour un montant de 9 368 550,75 MRU TTC et un délai de 9 mois.

3°/- Examen d'un projet de DAO pour la fourniture de 650 t d'engrais pour le maraichage au profit du MDR. Réf.: lettre n°135 du 28/07/2020 de la CDPM/MDR recue le 28/07/2020

### Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit DAO sous réserve de prendre en considération les observations ci-après:

- fournir le support de publication du PPM.
- corriger le montant de la caution ( de 1 à 2% de l'estimation ), le chiffre d'affaires et la capacité d'autofinancement.

## COMMISSION DES MARCHÉS DU DÉPARTEMENT DE L'ELEVAGE

4°/- Examen de l'additif n°3 au DAO, relatif à l'acquisition d'un laboratoire mobile pour la santé humaine destiné à l'INRSP; Réf. : lettre n°55/CMD/ME/SP reçue le 27 Juillet 2020.

### Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit additif.

## COMMISSION DES MARCHÉS DU DÉPARTEMENT DE L'AGRICULTURE

5°/- Examen du projet de convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de 15 bassins de rétention et travaux de confortement des digues et diguettes dans les Wilayas agropastorales, Réf: lettre n° 00123/CMD/MDR/SA reçue le 22 juillet 2020

### Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP reporte ce dossier pour les motifs suivants:

- le délégataire proposé ne doit pas exécuter les travaux conformément aux dispositions de l'article 15 du Décret n° 2017- 128 du 03 novembre 2017 portant application de certaines dispositions de la Loi 2005- 020 du 30 janvier 2005, relative à la maîtrise d'ouvrage publique ( l'interdiction au délégataire d'exécuter même partiellement, par ses propres moyens, les travaux délégués);
- revoir les prix de location des engins ( chargeurs et bulldozers).

6°/- Examen du projet d'avenant n° 01 au marché 0202/PI/021/CDM /MDR/ 2019, relatif au contrôle et la surveillance des travaux de réhabilitation des barrages lot(4) de vetchi, Verwel, Abneigh, Djeketouba, sawata dans la wilaya du Brakna. Réf. lettre n°0122/MA/CMD/ reçue le 22 juillet 2020.

### Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit avenant passé avec le groupement SAFI/GAGE pour un montant de 1 514 793 MRU TTC et un délai allant jusqu'à la réception provisoire des travaux.